

mortalité est mise en relation en partie avec le protocole d'arrêt programmé des éoliennes, mesure mise en place dès le début du fonctionnement du parc en fonction des conditions météorologiques et des périodes optimales d'activité des Chiroptères. Un suivi d'activité en nacelle a également été mis en place. Ces mesures ont également été proposées pour le projet de la Foye (XXIII. 4 Mesures de suivi). L'impact résiduel sur les Chiroptères du parc de Clussais-la-Pommeraiie a été jugé faible, en raison de l'application des mesures précitées.

Compte-tenu de la distance de ce parc (6,4 km), du faible taux de mortalité rencontré lors de la première année du suivi et des mesures appliquées pour limiter les impacts, il n'est pas attendu d'effets cumulés significatifs avec le projet de la Foye.

La perte d'habitats et la dégradation des corridors de déplacement ont été appréciées comme négligeable dans la mesure où le linéaire de haie impacté au moment du chantier n'induisait pas une rupture significative de corridor de déplacements, ni de destruction de gîte arboricole, et du fait que les éoliennes du projet de parc éolien de la Foye soient éloignées des lisières à fort enjeu (103 m pour l'éolienne E3 ; > 150 m pour les éoliennes E1 et E2). Il n'est pas attendu d'effet cumulé relatif à la perte d'habitats pour ce groupe dans le cadre de ce projet. Pour rappel, le premier parc se trouve à 3,3 km (Parc de Champ-de-Paille sur les commune de Lezay et de Saint-Vincent-la-Châtre - en instruction).

Aucun parc ne se situe à moins de 3,3 km du projet de parc éolien de la Foye. Ainsi, les interactions écologiques entre ces parcs sont considérées comme modérées en raison d'une distance de dispersion modérée des Chiroptères (jusqu'à 10km pour l'ensemble des espèces recensées et connues et jusqu'à 35km pour le Minioptère de Schreibers). Ils se situent tous dans un contexte ouvert de culture avec la présence de boisements et de vallées aux alentours pour certains d'entre d'eux. Les parcs situés au sein de l'aire d'étude éloignée sont susceptibles de concentrer l'activité de plusieurs espèces recensées au sein de l'aire d'étude immédiate, toutefois la majorité de ces taxons possède un domaine vital peu étendu. Pour la plupart des Murins et les Rhinolophes par exemple, les interactions entre les différents parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée restent assez limitées. Seules les espèces à plus fort rayon de dispersion, comme la Noctule commune, la Noctule de Leisler, le Grand Murin et le Minioptère de Schreibers, sont susceptibles de parcourir plusieurs dizaines de kilomètres, et donc de recouper plusieurs parcs éoliens sur leur territoire de chasse. Enfin, les espèces migratrices s'exonèrent de toute notion de distance, en particulier la migration active (Pipistrelle de Nathusius, Noctules...), et sont les plus vulnérables à l'éolien en raison de leur vol dans la hauteur critique de balayage des pales.

Pour les espèces migratrices, ou celles pratiquant le haut vol lors de grands déplacements, l'implantation d'un nouveau parc augmente nécessairement le risque de collision. Toutefois, le risque de collision est considéré localement comme modéré à très fort (Pipistrelles et Noctules) pour le projet de la Foye, et de manière générale pour l'ensemble des espèces pratiquant le haut vol. Il n'est pas attendu d'augmentation plus significative de ce risque de mortalité par effet cumulé avec les parcs les plus proches (Champs-de-Paille et Clussais-la-Pommeraiie).

Il n'est pas attendu d'augmentation significative du risque de mortalité par effet cumulé avec les autres parcs éoliens pour les espèces à faible dispersion. Les espèces de haut vol ont un risque de collision modéré à très fort. Il n'est donc pas attendu d'augmentation significative de ce risque de mortalité par effet cumulés avec les autres parcs éoliens. Du fait de la distance avec le parc éolien de Clussais-la-Pommeraiie, (6,4 km), seules les espèces migratrices et à forte dispersion comme la Noctule de Leisler seront exposées à un risque accentué puisqu'elles peuvent voler à travers plusieurs parcs au cours d'une seule nuit. Ainsi, une mesure devra être proposée afin de limiter ce risque.

XIX. 3. b. iii. Effets cumulés sur la faune terrestre, la flore et les habitats naturels

Comme il a été démontré précédemment, l'impact de la phase exploitation sur la faune terrestre, en termes de dérangement et de perte d'habitats, est considéré comme négligeable. Elle est également considérée comme négligeable pour la flore et les habitats naturels.

La phase chantier représente un impact négligeable pour ces deux groupes. Ces impacts peuvent toutefois s'additionner pas à des effets similaires engendrés par d'autres projets, le premier parc se trouvant à environ 3 km. Néanmoins, ils restent négligeables.

Ces impacts ne s'additionnent pas aux pertes d'habitats engendrées par les parcs éoliens alentours. Seules les espèces à forte dispersion (grands mammifères notamment) peuvent interagir avec les parcs les plus proches, le parc de Champ-de-Paille (3,3 km) et le parc de Clussais-la-Pommeraiie (6,4 km).

Aucun effet cumulé significatif n'est envisagé sur la faune terrestre, la flore et les habitats naturels.

XX. SCENARIO DE REFERENCE

L'étude d'impact doit présenter « une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles. », conformément à l'article R.122-5, alinéa 3° du Code de l'environnement.

L'analyse détaillée de l'état initial a permis d'identifier les composantes environnementales à enjeu dans le contexte spécifique du projet de parc éolien de La Foye. Ainsi, les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement retenus pour caractériser les dynamiques d'évolution sont choisis parmi les facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet, et dont les enjeux ont été classés « très faible » à « très fort ».

Ainsi, les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement sont, pour l'environnement naturel :

- Flore et habitats naturels : enjeu modéré pour l'ensemble des boisements, recrus forestiers, fourrés, friches et haies fonctionnelles ;
- Avifaune : nidification = enjeu très fort relatif aux espèces nicheuses de lisière de haies et de boisements, enjeu fort pour les coupes forestières, enjeu modéré pour les zones ouvertes de cultures ; migration = enjeu modéré pour l'Oedicnème criard, le Pluvier doré, le Vanneau huppé et l'Alouette lulu, qui fréquentent les milieux ouverts de l'AEI et la Pie-grièche écorcheur qui fréquente les haies fonctionnelles ;
- Chiroptères : enjeu fort au niveau des linéaires de haies et boisements à fort potentiel de gîte, et/ou avec une activité de chasse très marquée (Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Murin d'Alcathoe, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Pipistrelle commune et de Kuhl, Oreillard gris, Grand et Petit Rhinolophe) ainsi que pour les espèces évoluant en espace aérien (Pipistrelles, Noctules) ; Enjeu modéré pour les recrus forestiers, fourrés, friches et parcelles enclavées/en connexion avec des zones très favorables pour lesquelles une forte activité a été recensée.
- Herpétofaune : enjeu fort pour la petite mare forestière associée à une zone tampon de 200m au sud de l'AEI (Triton marbré), modéré pour les boisements, recrus forestiers, fourrés et haies fonctionnelles permettant l'hivernage des amphibiens ; enjeu modéré pour l'ensemble des milieux boisés et linéaires de haies permettant l'hivernage, l'alimentation et la dispersion des amphibiens et reptiles ;
- Entomofaune : enjeu fort pour les haies multistrates, relictuelles arborées et rectangulaires basses avec des arbres (Lucane cerf-volant et Grand Capricorne) modéré pour les boisements, recrus forestiers et fourrés (Moyen Nacré, Thécla du Prunier et Tristan) ;
- Mammifères terrestres : enjeu modéré pour les boisements, recrus forestiers, fourrés et haies fonctionnelles (Belette d'Europe, Ecureuil roux, Genette d'Europe, Hérisson d'Europe, Lapin de Garenne, Martre des Pins, Muscardin et Putois d'Europe).

XX. 1. Dynamiques d'évolution du scénario de référence

Les dynamiques d'évolution sont étudiées au regard de la durée d'exploitation du parc éolien, soit 20 ans, et à l'échelle du territoire de l'aire d'étude immédiate.

XX. 1. a. Évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet

L'aire d'étude immédiate du projet éolien de parc éolien de la Foye est dominée par la culture pour les milieux ouverts, avec de quelques linéaires de haies anciennes comprenant de beaux individus âgés et des grandes entités boisées. La consultation des prises de vues aériennes historiques sur le site « Remonter le temps » de l'IGN, montre une évolution significative de l'occupation des sols en près de 70 ans (entre 1950 et 2019) pour les milieux ouverts. La modification la plus marquante concerne la modification de la taille des parcelles, de plus en plus grande jusqu'en 2019, et du nombre de haies suite à un remembrement très marqué sur l'ensemble du périmètre de la ZIP. Les entités boisées sont quant à elles restées plus ou moins identiques (selon la méthode de gestion forestière). En 2000, les entités boisées ont été fortement exploitées, notamment dans la partie nord.

On observe cependant aucune modification significative des chemins et accès, si ce n'est la disparition des chemins menant aux parcelles bocagères dans les années 1950s, la création de chemins forestiers créés pour la gestion sylvicole.



Figure 116 : Contexte paysager de la zone d'implantation potentielle en 1950.
Source : « Remonter le temps », IGN, Géoportail

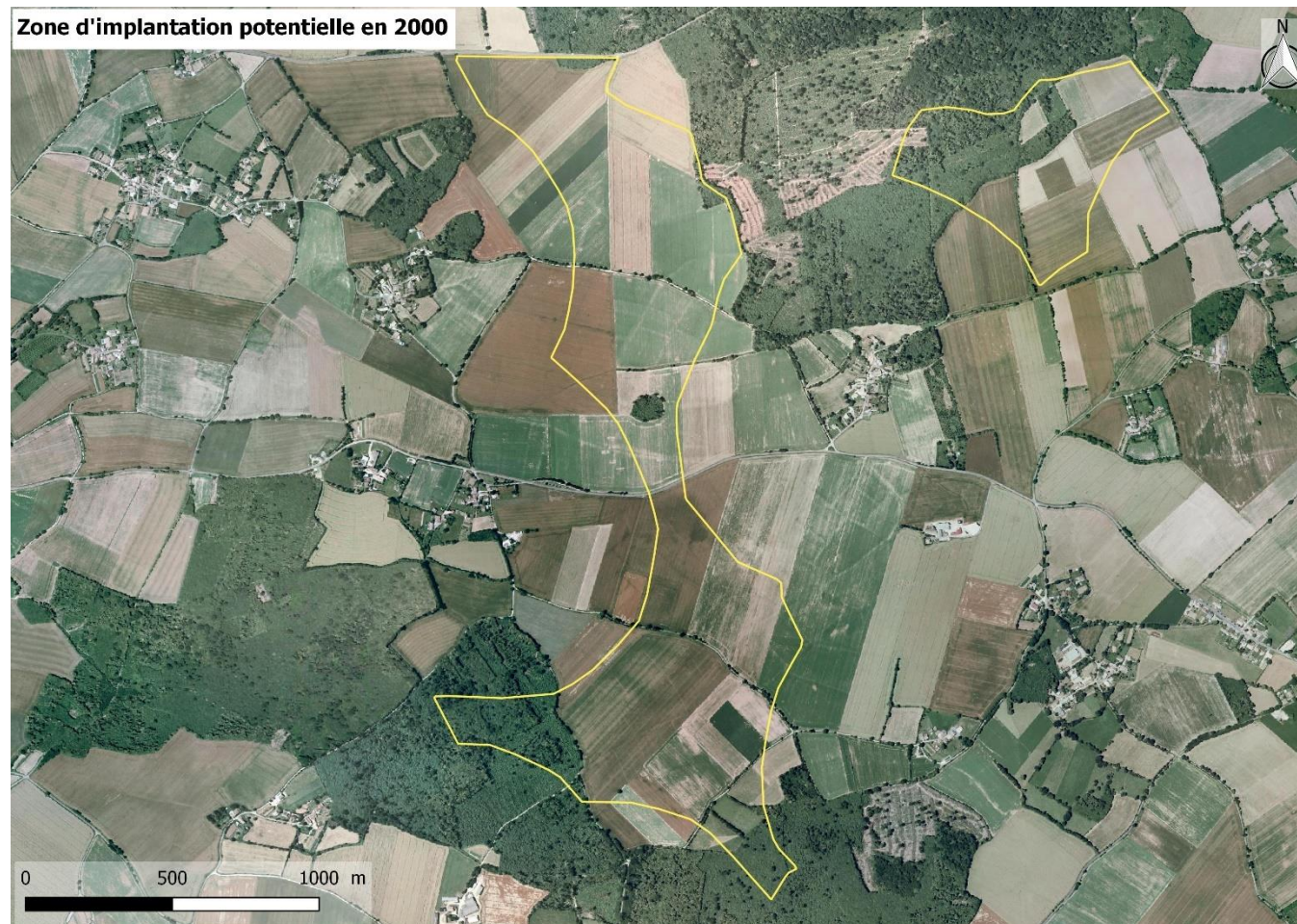


Figure 117 : Contexte paysager de la zone d'implantation potentielle en 2000.

Source : « Remonter le temps », IGN, Géoportail

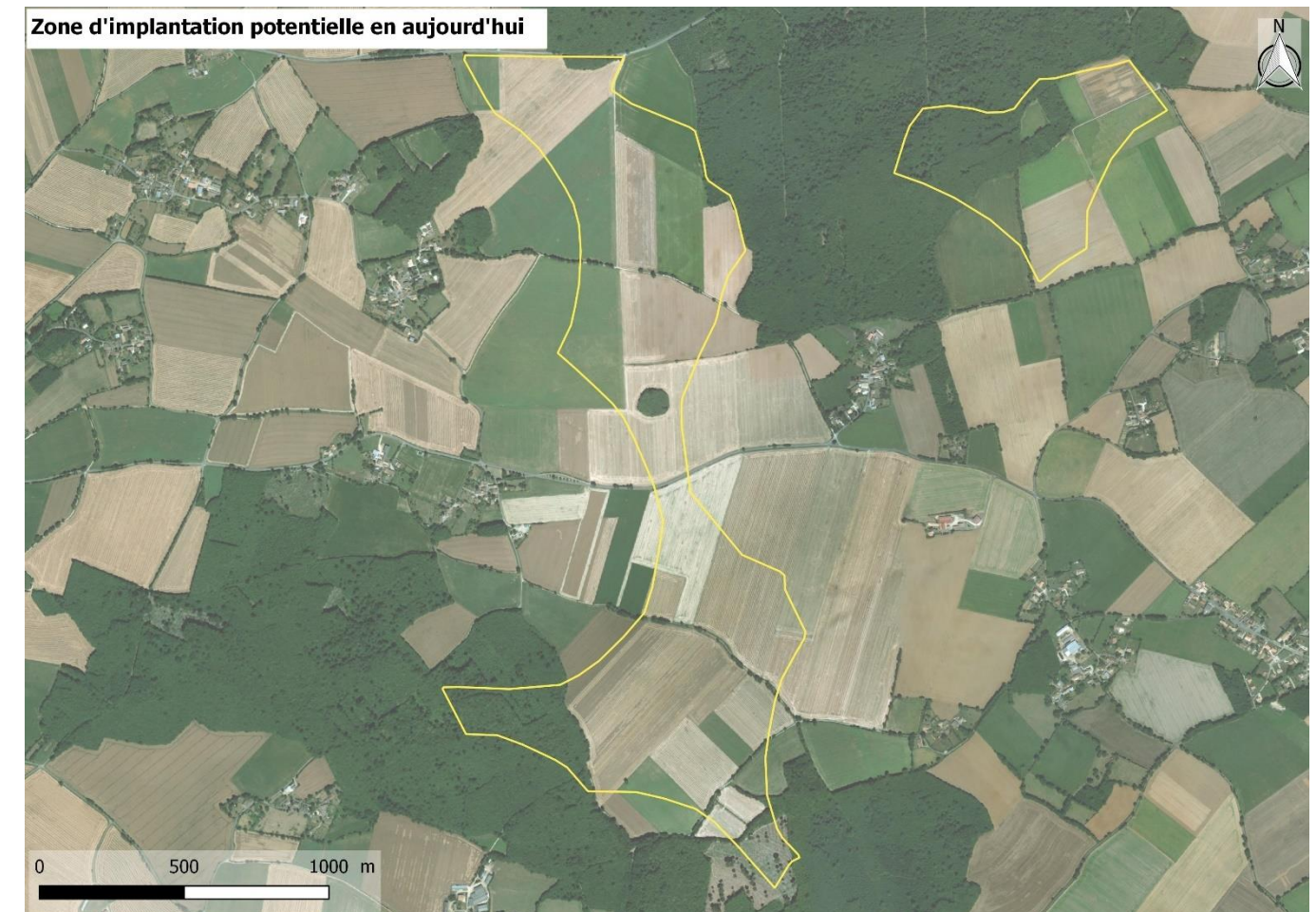


Figure 118 : Contexte paysager de la zone d'implantation potentielle aujourd'hui.

Source : « Remonter le temps », IGN, Géoportail

Ces vingt dernières années, le territoire a peu changé. L'évolution des espaces ouverts et du bocage en 20 ans n'est pas significative.

Sans la mise en place du projet, une hypothèse peut être envisagée au regard de ces éléments :

- ↳ Le maintien et la poursuite de l'activité agricole sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate, le maintien de l'exploitation forestière des boisements alentours.

XX. 1. b. Évolution de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet

L'évolution des aspects pertinents de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet est issue de l'analyse des impacts résiduels lors des phases de chantier et d'exploitation, présentée dans le Chapitre 7, en tenant compte de la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement.

XX. 2. Synthèse

Le tableau suivant synthétise les dynamiques d'évolution du scénario de référence. Il reprend :

- Les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, choisis parmi les facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet, et dont les sensibilités ont été classées « très faible » à « très forte » ;
- L'évolution de ces facteurs en cas de mise en œuvre du projet, basée sur l'analyse des impacts résiduels ;
- L'évolution probable de ces facteurs en l'absence de mise en œuvre du projet, selon les hypothèses envisagées.

Tableau 110 : Scénario de référence et ses évolutions.

Aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement (scénario de référence)		Évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet	Évolution en cas de mise en œuvre du projet
Environnement naturel	Flore & habitats naturels	En l'absence de projet, le maintien de l'activité agricole sur l'AEI, suivant la dynamique actuelle, est probable. Les boisements ne subissent pas d'évolution significative, quelques haies sont supprimées progressivement.	Le projet du parc éolien de la Foye permet la poursuite de l'activité agricole et de la gestion sylvicole menée sur l'aire d'étude immédiate, en parallèle de la production énergétique, et donc le maintien de la flore et des habitats, sans impacter de manière significative au moment du chantier les habitats et les linéaires de haies observés sur l'AEI. Une mesure de plus-value environnementale consistera par ailleurs à renforcer un corridor écologique par le biais de la création de jachères (environ 2 ha) et de la plantation de haies arbustives (environ 1 050 ml) - Voir Mesure A1.
	Avifaune	En l'absence de projet, la vocation agricole des terres et le maintien du bocage et des boisements permettent d'envisager le maintien des populations actuelles d'oiseaux sur l'ensemble du secteur. L'évolution est principalement liée aux rotations des cultures qui y seront pratiquées ainsi qu'aux coupes forestières liées à l'exploitation sylvicole.	Les mesures prévues dans le cadre du projet du parc éolien de la Foye permettent d'atteindre des niveaux d'impacts résiduels faibles à négligeables pour la majorité des espèces, voire modéré pour une espèce non protégée. Le projet intègre une logique d'implantation et le respect d'une distance pertinente des haies et lisières de boisement, variables attestant d'une bonne maîtrise du risque de mortalité. Pour les espèces les plus sensibles, la considération d'un impact résiduel théorique maximal permet de garantir le suivi de ces taxons, et donc de disposer de tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'impact réel. On rappelle ici que ce risque est maîtrisé par l'application d'une démarche ERC pertinente.
	Chiroptères	En l'absence de projet, le maintien des populations actuelles de Chiroptères sur l'ensemble du secteur est très probable. Aucune évolution significative n'est en effet attendue au niveau des boisements et lisières boisées et bocagères.	Les mesures prévues dans le cadre du projet permettent d'atteindre des niveaux d'impacts résiduels négligeables pour l'ensemble des espèces. Le projet intègre une logique d'implantation et le respect d'une distance plus ou moins pertinente des haies, variables attestant d'une bonne maîtrise du risque de mortalité. Seule une éolienne (E3) se situe à 103 m d'une haie relictuelle arborée d'enjeu fonctionnel fort pour les Chiroptères. Toutefois, la distance entre le bout de pale et la lisière la plus proche est supérieure à 60 m pour toutes les éoliennes. La prise en compte d'une mesure d'arrêt nocturne des éoliennes (Mesure R3), prioritairement en faveur des espèces les plus sensibles aux risques de collision / barotraumatisme, permet de réduire significativement les impacts bruts générés par le projet (impacts résiduels négligeables). Pour les Noctules et les Pipistrelles, la considération d'un impact résiduel théorique maximal permet de garantir le suivi de ces taxons, et donc de disposer de tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'impact réel. On rappelle ici que ce risque est maîtrisé par l'application d'une démarche ERC pertinente.
	Autre faune	En l'absence de projet, le maintien des populations actuelles de mammifères terrestres, reptiles et amphibiens sur l'ensemble du secteur est très probable. Aucune évolution significative n'est en effet attendue au niveau des boisements et lisières boisées et bocagères.	La perte sèche d'habitats due au projet du parc éolien de la Foye sera de l'ordre de moins de 1 ha de culture et de seulement 6 arbres et arbustes (59ml de haies) pour la création d'un accès à éolienne E3 et E1, surface non significative au regard de la bonne représentativité de ces habitats à l'échelle locale. Aucun habitat d'espèces sensible n'est concerné par le projet. Les habitats de chasse seront maintenus, et les éoliennes n'engendreront pas de modification des corridors écologiques. Les impacts résiduels du projet sont négligeables.

**CHAPITRE 7 - MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER
ET ACCOMPAGNER
LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL**

